



Paris le 25 février 2021,

Communication des organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et SNAP

ACCORD SANTÉ / PRÉVOYANCE NOUS SIGNONS !

Après avoir consulté nos instances respectives, nos organisations syndicales tiennent à vous informer par une communication commune qu'elles **vont apposer leurs signatures à l'accord relatif à l'assurance complémentaire santé et prévoyance**. Représentant plus de 50 % des salariés, cet accord peut ainsi s'appliquer et ne peut faire l'objet d'une opposition.

Grâce à nos signatures, vous conserverez un dispositif santé et prévoyance de qualité et pérenne.

- En effet, cet accord assure le **maintien de la totalité des garanties** concernant la santé (hospitalisation, médecine généraliste, médecine spécialisée, examens médicaux, radiologie, analyses, pharmacologie, ...) avec quelques ajustements sur certains taux de remboursement.
- L'employeur maintient sa participation à hauteur de 75 % pour la santé et de 70 % pour la prévoyance tout en ajoutant 10 millions d'euros supplémentaires par an aux 90 millions d'euros qu'il s'est engagé à maintenir.
- **Le maintien de 100 % du salaire net de référence** en cas d'incapacité de travail et le **versement d'acomptes possible lorsque les collègues en maladie sont en difficulté financière** du fait du passage en demi-traitement ou sans-traitement.

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES CFDT, CFE-CGC , CFTC ET SNAP
PRENNENT LEUR RESPONSABILITÉ POUR SÉCURISER
VOS GARANTIES SANTÉ - PRÉVOYANCE
POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES !**